



Se connaître pour mieux agir et interagir



Le guide de financement BILAN DE COMPETENCES

Réalisé avec passion par :

Anne MIKA - AKSENTIEL EI
06.79.35.15.97 - annemika@aksentiel.fr



Pas toujours facile de trouver la solution sa formation.

Pourtant, des solutions existent.

Voici un panorama succinct des financements possibles pour réaliser son bilan de compétences dans les meilleures conditions.

Vous êtes

Salarié.e

Chaque année, votre Compte Personnel de Formation est alimenté à hauteur de 500 €
(si vous avez travaillé une année complète en temps plein)

Vous pouvez mobiliser jusqu'à 1.600 € sur votre compte personnel de formation pour un bilan de compétences
(sous réserve qu'il est alimenté suffisamment)

Quelque soit le montant de la formation choisie, vous aurez à verser un reste à charge de 150 €
(au 30.09.2026. Ce montant peut évoluer selon les textes à venir et atteindre 350 €)

Exemple : Vous disposez de 2.500 € sur votre Compte Personnel de Formation - CPF et vous souhaitez réaliser un bilan de compétences avec PROFILSUCCESS®

Durée 16 heures :

vous réglez sur la plateforme la somme de 150 € (validité au 30.09.2026), soit un total de 1750 € TTC

Durée 20 heures :

Vous utilisez 1.600 € sur votre CPF

vous réglez sur la plateforme la somme de 400 € (validité au 30.09.2026), soit un total de 2000 € TTC

Durée 24 heures :

vous réglez sur la plateforme la somme de 700 € (validité au 30.09.2026), soit un total de 2300 € TTC

Vous êtes

Salarié.e

Pour “effacer” ce reste à charge : 1 solution

Vous échangez avec votre employeur sur la nécessité pour vous de réaliser un bilan de compétences pour :

- Faire le point sur vos compétences acquises depuis de nombreuses années dans l'entreprise
- Evoluer professionnellement dans l'entreprise et apporter mieux, différemment
- Anticiper un départ programmé

Votre employeur peut décider :

- De participer, en co-financement, aux frais engagés pour votre bilan de compétences. Dans ce cas, il verse, via une application dédiée, les fonds nécessaires au complément de financement sur votre Compte Personnel de Formation
- De prendre en charge les frais financiers de votre bilan de compétences dans le cadre du Plan de Développement des Compétences de l'entreprise et/ou son OPCO (Opérateur de Compétences)

Vous êtes

Salarié.e

Secteurs spécifiques : Fonction hospitalière

Vous êtes salarié.e titulaire
de la Fonction Hospitalière :
Vous pouvez bénéficier d'un
financement via l'ANFH
(Association Nationale de la Fonction
Hospitalière)

Modalités générales :

Condition d'ancienneté de 2 ans

Durée du bilan pris en charge : 24 heures

1 bilan finançable tous les 5 ans

Action réalisable :

- Sur le temps de travail : avec accord de l'employeur
- Hors temps de travail : l'employeur n'est pas informé de la démarche

Vous êtes concerné.e ? Rapprochez-vous de votre délégation régionale ANFH pour connaître les conditions d'accès et de financement de votre projet de bilan.

Vous êtes

Dirigeant non salarié

En tant que Dirigeant non salarié, vous pouvez bénéficier de différents financements pour votre bilan de compétences.

Compte Personnel de Formation

Comme tout actif, le/la dirigeant/te non salarié/ée bénéficie au titre de son activité d'un Compte Personnel de Formation qu'il/elle peut mobiliser dans les mêmes conditions qu'un/une salarié/ée

Pour certains secteurs, les Fond d'Assurance Formation (FAF) prévoient des financements dédiés :

Artisanat : FAFCEA

Un financement tous les 5 ans d'un bilan de compétences est possible.

Limite de prise en charge financière pour une durée de 24 heures

Conditions d'éligibilité à vérifier selon votre code NAF auprès du FAFCEA

Secteur agricole : VIVEA

Un financement tous les 5 ans d'un bilan de compétences est possible.

Limite de prise en charge financière pour une durée de 18 à 24 heures

Conditions d'éligibilité à vérifier selon votre code NAF auprès du VIVEA

Ressortissants AGEFICE : Secteur Commerce, Industrie et Services (hors Professions Libérales)

Le bilan de compétences n'est pas une action de formation fléchée comme finançable. Néanmoins, en fonction de certaines situations, une demande de financement est envisageable.

Ce panorama de financement pour une action de bilan de compétences est partiel.
Les situations sont multiples, les solutions également.

Je suis à votre écoute pour étudier avec vous :

 Votre projet et vos objectifs

 La durée la plus adaptée pour votre accompagnement

 La ou les solutions de financement possibles.



Anne MIKA - AKSENTIEL EI
06.79.35.15.97 - annemika@aksentiel.fr

www.aksentiel.fr - Siret : 903 405 355 00020

